



Check Politik

Les élections européennes au Luxembourg



Crédit photo :

- photo couverture : © European Union 2018 - source : EP
- photo couverture dos : © European Union 2014 - source : EP
- photos page 10 : (gauche) © European Union 2011 - source : EP /
(droite) © European Union 2017 - source : EP

Illustration et mise en page : Bakform

ISSN : 2535-9215

Février 2024

2^e édition révisée



© Logo européen pour la lecture facile d'Inclusion Europe.

www.inclusion-europe.eu/easy-to-read/

Préface

Les élections européennes ont lieu tous les 5 ans.
Nous avons rassemblé ici des **informations importantes**.

Ce livret s'adresse aux personnes qui ont besoin
de textes faciles à comprendre.
Et aux personnes qui les aident et veulent expliquer
les choses simplement.
À tous ceux qui souhaitent s'informer rapidement
sur les élections européennes.

Tout le monde a le droit d'être informé.
C'est aussi écrit dans la convention ONU.
La convention est un accord sur les droits des personnes
en situation de handicap.

Le Langage facile

Les règles du Langage facile sont sur le site Internet **www.klaro.lu**
Le texte doit être facile à lire.

Nous écrivons seulement la forme masculine.
Nous disons par exemple : le candidat, l'électeur, le citoyen, le député.
Nous ne disons pas : la candidate, l'électrice, la citoyenne, la députée.
Il s'agit de toutes les personnes.

Les mots difficiles **en rose** sont expliqués **dans le dictionnaire**.
Le dictionnaire se trouve **sur les pages 26 à 30**.
Le logo bleu indique que le document a été vérifié.

Sommaire

1. UE - L'Union européenne	5
Qu'est-ce que l'Union européenne?	5
Que fait l'Union européenne?	6
L'Europe ne décide pas tout	7
2. Qui décide dans l'Union européenne?	9
Le Parlement européen	9
Le Conseil de l'Union européenne ou Conseil des ministres	10
La Commission européenne	11
Le Conseil européen	12
Autres institutions	12
3. Voter le Parlement européen	13
Qui peut être candidat?	13
Qui peut voter?	14
La lettre de convocation.	15
Le vote par courrier	17
Comment prendre sa décision	18
Le bulletin de vote : comment voter	20
Accessibilité.	22
Le jour des élections.	23
4. Après les élections	24
Qui est élu au Parlement européen?	24
Qui devient membre de la Commission européenne?	25
5. Dictionnaire	26
Pour en savoir plus	31
Qui a fait ce livret?	31

1. UE - L'Union européenne

Qu'est-ce que l'Union européenne ?

L'Union européenne est une association de **27 pays** en Europe.

Son abréviation est: **UE.**

Les pays de l'UE travaillent beaucoup ensemble.

Mais **les pays d'Europe** ne sont **pas tous** dans l'UE.

Le Royaume-Uni a quitté l'UE en février 2020.

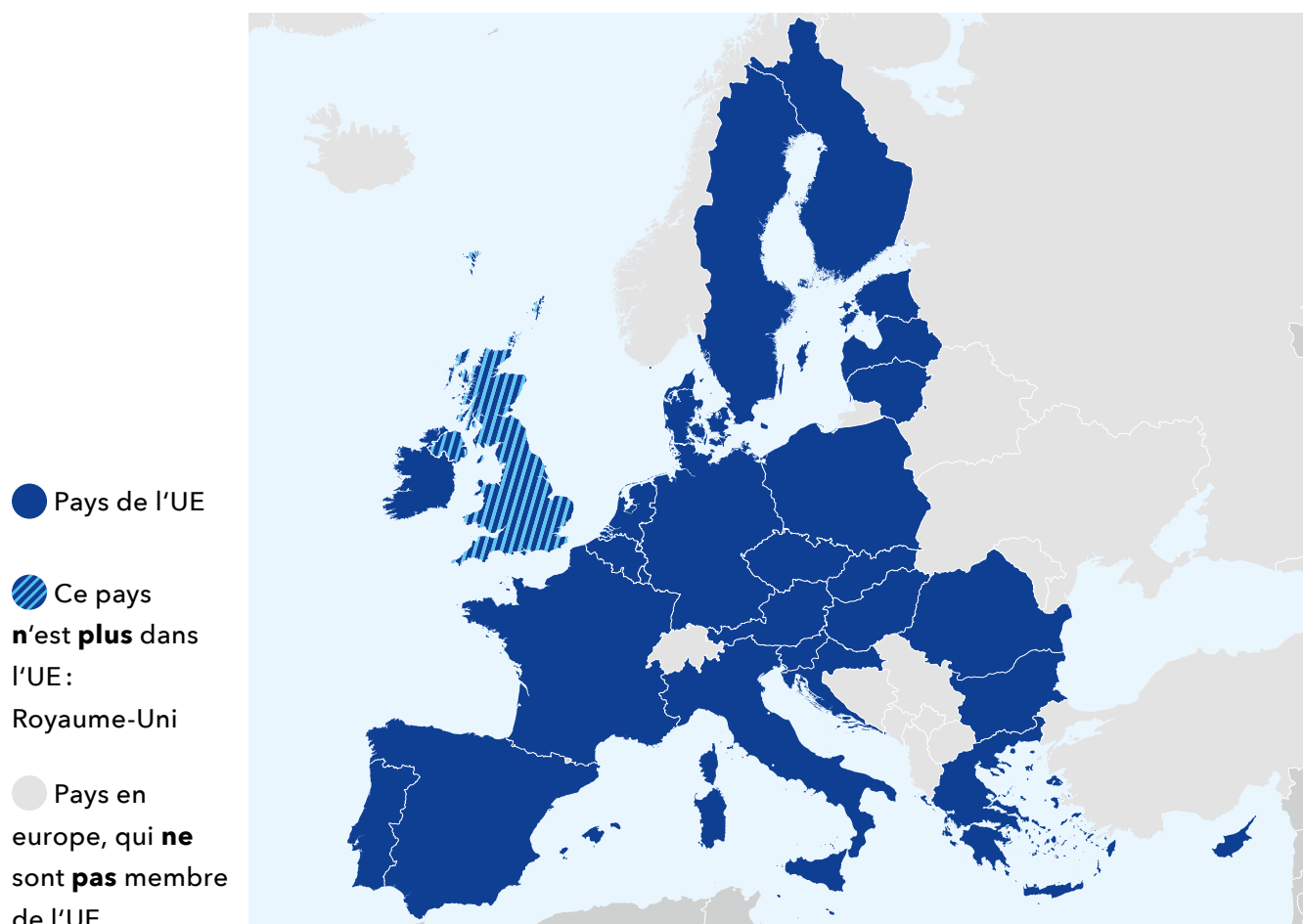
Le départ du Royaume-Uni s'appelle **le Brexit**.

On a beaucoup discuté avant le départ du Royaume Uni.

On s'est posé la question:

Comment l'UE et le Royaume-Uni vont travailler ensemble après le Brexit?

Carte : les pays de l'UE en Europe



Que fait l'Union européenne ?

L'UE doit empêcher une guerre en Europe.

L'UE facilite le commerce entre les pays:

Par exemple le commerce avec les aliments ou les voitures.

L'UE garantit également la **démocratie**.

Cela veut dire: Le peuple décide.

L'UE influence notre vie de tous les jours.

L'UE s'occupe par exemple des choses suivantes :

- **Protéger les acheteurs**

Les choses qu'on achète peuvent venir d'autres pays.

Pour ces choses, il y a des règles communes.

Cela signifie que les règles sont les mêmes pour tous les pays.

Dans les règles, il est écrit :

- comment fabriquer des produits
- et comment vendre des produits.

Les règles protègent les clients.

Exemple : Parfois, le portable tombe en panne.

Le magasin doit alors réparer le portable
ou donner un nouveau portable.

Le magasin doit faire cela seulement pendant 2 ans
après l'achat du portable.



- **Ouvrir les frontières**

Dans l'UE, les frontières sont « ouvertes » pour les personnes
et pour les marchandises.

Cela veut dire: il **n'y** a pratiquement **plus** de contrôles aux frontières
entre les pays de l'UE.

Les citoyens de l'UE peuvent voyager plus facilement d'un pays à l'autre.

Ils **ne** doivent **plus** montrer de carte d'identité ou de passeport.

Ils peuvent travailler plus facilement dans un autre **pays de l'UE**.



- **Protéger l'environnement**

L'Europe s'occupe de la nature et de l'environnement.

C'est pour cela qu'il y a maintenant partout des ampoules spéciales.

Les LED et les ampoules économiques ont besoin de moins d'électricité.



- **Aider les jeunes**

Les citoyens peuvent étudier partout dans l'UE.

Les diplômes sont reconnus dans les autres pays de l'UE.

Il existe un programme qui aide les étudiants.

C'est pour les étudiants qui veulent étudier pendant un an dans un autre pays.

C'est le programme Erasmus : Les étudiants reçoivent une aide financière.



L'Europe ne décide pas tout

Les pays et les communes décident beaucoup de choses eux-mêmes. Pour le Luxembourg, ce sont la Chambre des députés (le Parlement) et les communes.

C'est pour cela qu'il existe d'autres élections au Luxembourg :

- Pour la **Chambre des députés** : les élections nationales, où **seuls les Luxembourgeois** peuvent voter.
- Pour les **communes** : les élections communales, où **les Luxembourgeois** et les **non-Luxembourgeois** peuvent voter.

L'UE **ne** s'occupe **pas** des écoles au Luxembourg.

Pour les écoles, c'est la Chambre des députés qui décide au Luxembourg.

C'est une question nationale.

Cela concerne seulement le Luxembourg.

C'est la Chambre des députés qui connaît le mieux la situation du Luxembourg.

Exemple : quelles langues il faut apprendre à l'école.

L'UE **ne** s'occupe **pas** non plus des permis de construire.
Par exemple pour construire de nouvelles maisons dans une commune.
Ce sont les **conseils communaux** qui décident cela.
Il s'agit d'une **question communale**.

L'UE décide seulement de ce qui doit être **identique dans toute l'Europe**.

Exemple :

Vous quittez le Luxembourg
pour aller dans un autre pays de l'UE.
Vous utilisez votre portable.
Vos appels ont le même prix qu'au Luxembourg.

Les décisions sont donc prises par les communes, par les pays
ou par l'Europe.
C'est pour cela qu'il y a des élections communales, des élections
nationales et des **élections européennes**.

Le Luxembourg est un petit pays.

Il **ne** peut **pas** tout faire tout seul.

Il a besoin d'autres pays.

**Le Luxembourg peut discuter avec des politiciens
d'autres pays de l'UE.**

Le Luxembourg et les autres pays décident ensemble des règles
communales.

2. Qui décide dans l'Union européenne ?

Dans l'Union européenne, il existe diverses institutions.
Beaucoup de personnes travaillent dans ces institutions.
Elles décident ce que fait l'UE.

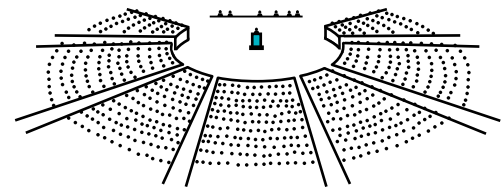
Dans l'UE, les décisions prennent souvent du temps.
Car les pays de l'UE qui participent aux décisions sont nombreux.
Chaque pays veut atteindre ses objectifs.
Voilà pourquoi les discussions sont si longues.

Voici ces institutions et ce qu'elles font :

1. Le Parlement européen
2. Le Conseil des ministres
3. La Commission européenne
4. Le Conseil européen

Vous lisez aussi pour qui vous pouvez voter.

Le Parlement européen



Le **Parlement européen** représente les habitants de l'UE.
Tous les 5 ans, les **citoyens** de toute l'UE votent un nouveau Parlement européen.
Les citoyens votent 720 personnes en 2024.
Ce sont les **députés européens**.
Il s'agit d'hommes et de femmes qui viennent de tous les pays de l'UE.
Les grands pays avec plus d'habitants ont plus de députés européens que les petits pays.
Un petit pays comme le **Luxembourg a 6 députés européens**.
Un grand pays comme l'Allemagne a 96 députés.

Les assemblées ont lieu à **Bruxelles** (Belgique) et à **Strasbourg** (France).
L'administration est à Luxembourg.



L'assemblée plénière à Bruxelles



L'assemblée plénière à Strasbourg

Les députés européens ont **3 tâches** principales :

- Ils **contrôlent** le gouvernement européen.
Ce **gouvernement** s'appelle la Commission européenne.
- Ils discutent des idées pour de nouvelles lois en **Europe**.
Ils **votes des lois** avec le Conseil des ministres.
Ce lois s'appliquent ensuite dans toute l'Europe.
- Les députés européens **votes le budget**
avec le Conseil des ministres.
Le budget est un projet ou un document.
Le document explique combien d'argent l'UE peut dépenser
et d'où vient l'argent.

Le Conseil de l'Union européenne ou Conseil des ministres

L'UE a un **Conseil des ministres**.

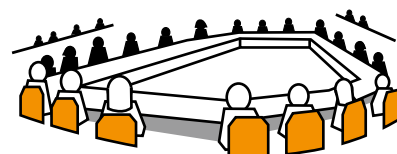
On l'appelle aussi le Conseil de l'Union européenne.

Au conseil se réunissent les **ministres des pays de l'UE**.

Aussi les ministres du Luxembourg.

Les ministres **ne** sont **pas** toujours les mêmes.

Cela dépend du sujet.



Les ministres ont par exemple les tâches suivantes :

- Ils **votent les lois de l'UE** avec le Parlement européen.
- Ils discutent des décisions prises dans leur pays.
Il s'agit par exemple du marché de travail, de la jeunesse et des réfugiés.
Les ministres essaient de rapprocher leurs décisions.

Tous les 6 mois, un autre pays dirige le Conseil des ministres.

On dit aussi : Le pays a la **présidence**.

Ce pays organise les réunions des ministres.

Le Luxembourg a la présidence en 2029.

La Commission européenne

La **Commission européenne** fonctionne comme un gouvernement.

La Commission a les tâches suivantes :

- Elle propose de **nouvelles lois** pour l'UE.
- Elle **vérifie également que tous les pays de l'UE respectent les lois**.



La Commission a un **président**.

Les députés du Parlement européen votent le Président.

Pour cela, les partis européens proposent une personne.

Cette personne est le candidat le plus important du **parti européen**.

On l'appelle aussi le candidat tête de liste.

La Commission européenne a 27 **commissaires**.

Les commissaires sont les **ministres** de l'UE.

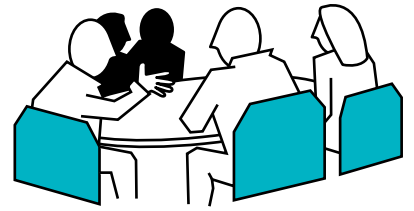
Chaque commissaire vient d'un pays différent.

Et s'occupe d'un domaine différent.

Il y a par exemple un commissaire pour l'agriculture et un commissaire pour l'environnement.

Le Conseil européen

Le **Conseil européen** réunit les **chefs d'État** ou les **chefs de gouvernement** des 27 pays. Le chef du gouvernement luxembourgeois (le premier ministre) participe à ces réunions. En France, le chef de l'État (le président du pays) participe aux réunions.



Les membres du Conseil européen se réunissent normalement 4 fois par an.

Le Conseil européen a les tâches suivantes :

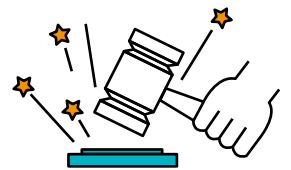
- Il définit les **thèmes de travail** de l'UE.
 - Il fixe les **objectifs généraux** de l'UE.
- Par exemple, les objectifs pour la sécurité de l'UE.

Autres institutions :

La **Cour de justice européenne** se trouve à Luxembourg-Kirchberg.

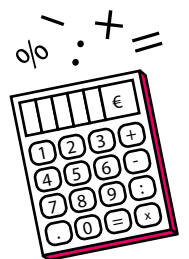
La Cour de justice européenne veille à ce que :

- tous les pays respectent les lois de l'UE et que
- tous les pays respectent les droits fondamentaux des citoyens.



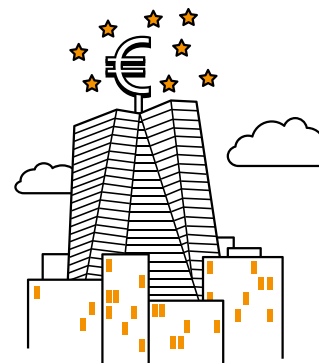
La **Cour des comptes européenne** se trouve à Luxembourg-Kirchberg.

Elle contrôle l'argent des institutions de l'UE : combien d'argent l'UE reçoit et combien elle en dépense. Elle vérifie que l'argent est dépensé comme prévu.



La **Banque centrale européenne** se trouve à Francfort (Allemagne).

Cette banque s'occupe de la monnaie européenne, l'euro.



3. Voter le Parlement européen

Qui peut être candidat ?

Être candidat veut dire : on veut devenir membre du Parlement européen.

Les citoyens peuvent voter pour les candidats.

En Luxembourgeois on dit aussi : « sech opsetze loossen ».

Pour être **candidat** il faut :

- Être **majeur** : on est majeur ou adulte à partir de 18 ans.
- Avoir la nationalité d'un **pays de l'UE**.
- Avoir ses **droits civils**.
Autrement dit : le juge **n'a pas** interdit à la personne de voter.
- Avoir son **domicile fixe au Luxembourg**.
Cela veut dire : habiter et être inscrit au Luxembourg le jour où la liste des candidats est déposée.

Être élu signifie que le candidat a le droit de devenir **député européen**.

Député européen au **Parlement européen** est un métier.

Cela veut dire :

Les députés **ne** travaillent **plus** dans le métier qu'ils avaient avant les élections.

Le député européen reçoit sa paye de l'UE.

Qui peut voter ?

Pour pouvoir voter aux élections européennes, l'**électeur** doit :

- Être **majeur** : on est majeur ou adulte à partir de 18 ans.
- Avoir ses **droits civils**.
Autrement dit : le juge **n'a pas** interdit de voter.
- Les personnes sous tutelles peuvent aussi voter.
Mais elles **ne** sont **pas** obligées de voter.
- Avoir la **nationalité d'un pays de l'UE**.
- **Les non-Luxembourgeois doivent avoir un domicile fixe au Luxembourg.**

C'est nécessaire le jour précis

où vous vous inscrivez sur la liste électorale.

Tous les électeurs se trouvent sur la **liste électorale**.

Chaque commune possède une liste électorale.

Toute personne inscrite sur la liste électorale **peut et doit voter**.

Quelle que soit la nationalité.

Les non-Luxembourgeois peuvent décider, quand ils **ne** veulent **plus** être sur la liste électorale.

Les Luxembourgeois **ne** le peuvent **pas**.

Les **Luxembourgeois** sont **automatiquement** sur la liste électorale.

Ils doivent aller voter.

Les **non-Luxembourgeois** doivent avoir la nationalité d'un **pays de l'UE**.

Ils **ne** sont **pas** automatiquement sur la liste électorale.

Ils **doivent faire une demande** au plus tard 55 jours avant les élections.

On doit faire la **demande auprès de la commune** dans laquelle on habite.

Pour cela, il faut écrire une lettre.

Ou on peut le faire sur Internet.

Il existe un site Internet pour cela.

C'est la page : **www.guichet.lu**.

Cette page est en langage difficile.



Elle existe en allemand, en français et en anglais.

Les **non-Luxembourgeois** peuvent **uniquement voter**

pour les députés d'un seul pays :

- Soit ils votent pour les députés européens **du Luxembourg**.
- Soit ils votent pour les députés européens **de leur pays d'origine**.

La lettre de convocation

Avant les élections, vous recevez une enveloppe par la poste.
L'enveloppe contient les papiers suivants :

La convocation :

Avec cette lettre on vous demande de participer aux élections.

Dans la **convocation** vous trouvez :

- la date des élections
- le lieu des élections
- les heures d'ouverture du bureau de vote
- le nombre de députés européens à élire.

The diagram shows a sample of a European election summons envelope. At the top left, it lists 'N° bureau de vote : 01' and 'N° électeur : 123'. The main title is 'Einberufungsschreiben / Lettre de convocation' in red, followed by 'Europawahlen vom Sonntag, den 09. Juni 2024' and 'Élections européennes du dimanche, 09 juin 2024'. Below this, the date '09.06.2024' is printed twice. The number of MEPs to elect is '6 Europaabgeordnete' and '6 Députés européens'. A table at the bottom contains 'Ihr Wahlbüro', 'Nr/No 01', and 'Votre bureau de vote'. Callouts point to the date, the opening hours, the voting location, and the list of non-obligated voters.

N° bureau de vote : 01
N° électeur : 123

Einberufungsschreiben / Lettre de convocation
Europawahlen vom Sonntag, den 09. Juni 2024
Élections européennes du dimanche, 09 juin 2024

09.06.2024

09.06.2024

6 Europaabgeordnete

6 Députés européens

Ihr Wahlbüro	Nr/No 01	Votre bureau de vote
--------------	-------------	----------------------

Les **personnes qui ne sont pas obligées** de voter sont écrites ici.

La **date** des élections est écrite ici.

Les **heures d'ouverture** du bureau de vote sont écrits ici.

Le **lieu de vote** est écrit ici.

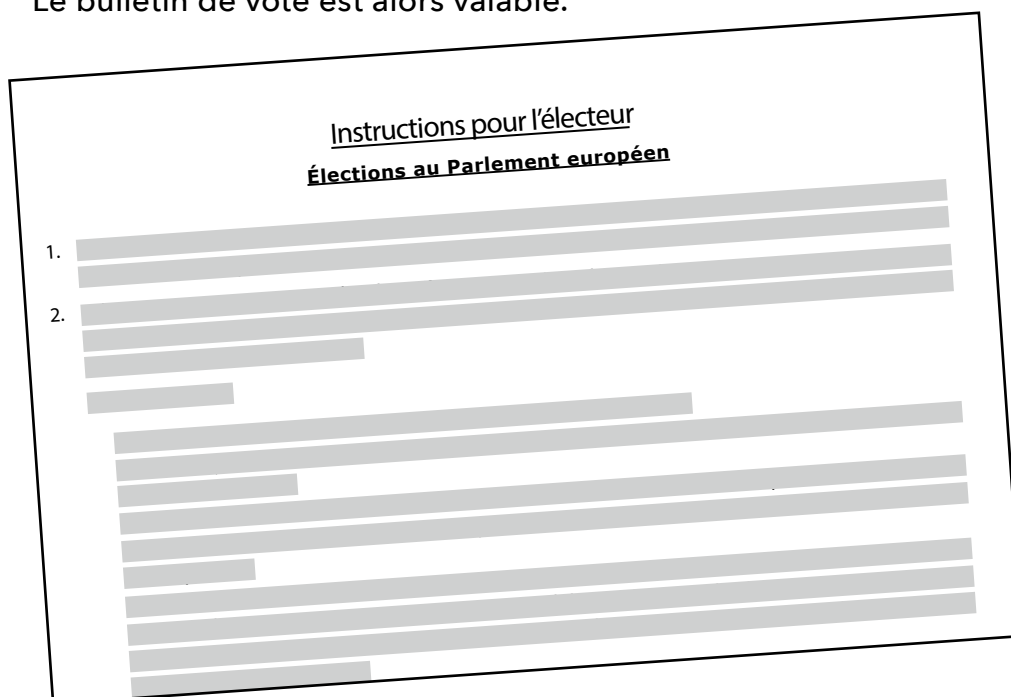
Les instructions :

Ce sont les règles pour l'électeur.

Les règles sont en 3 langues : luxembourgeois, allemand et français.

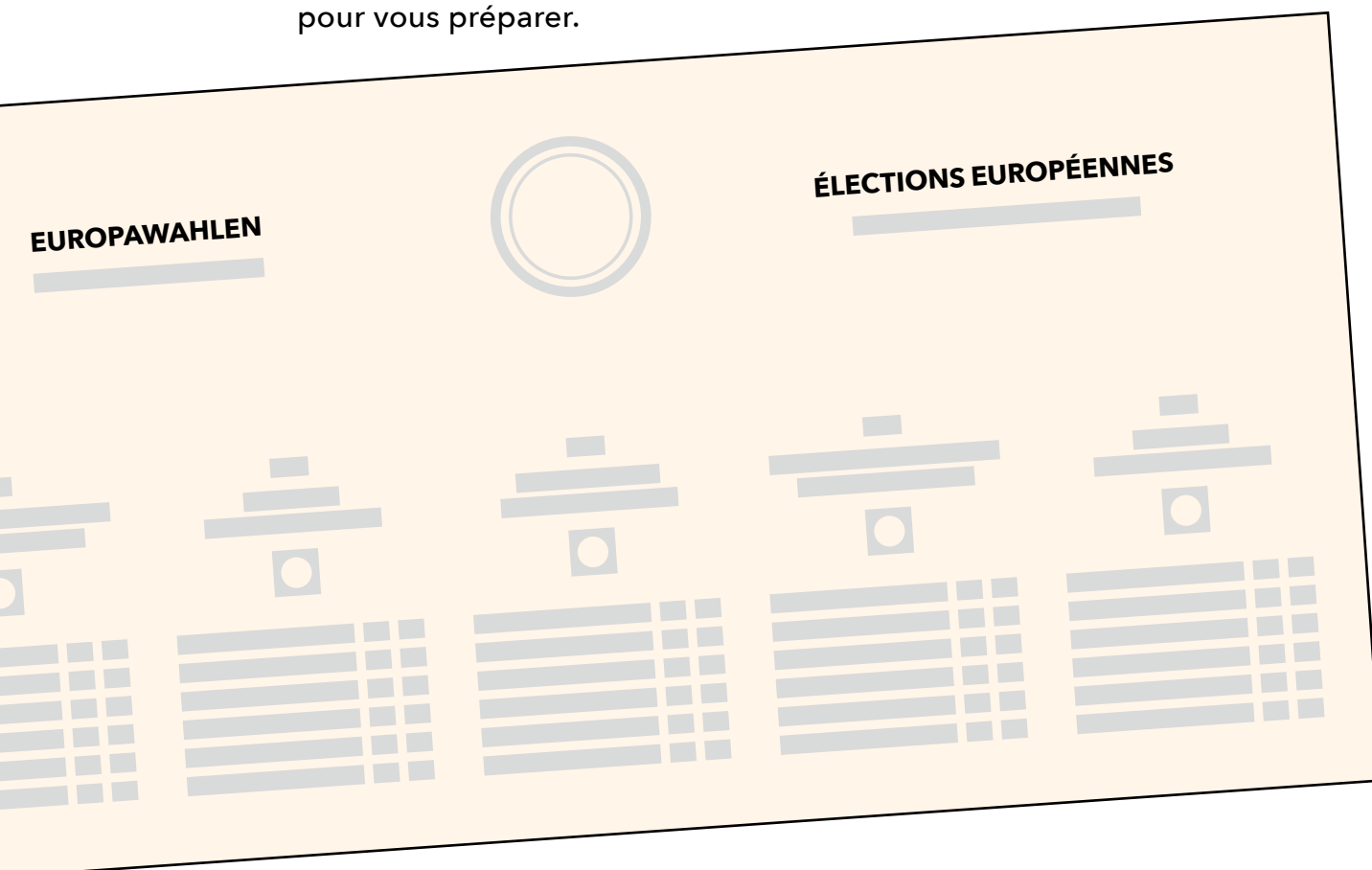
Les électeurs doivent respecter ces règles.

Le bulletin de vote est alors valable.



Exemple d'un bulletin de vote :

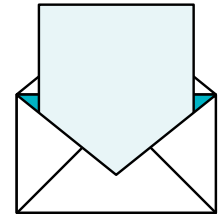
Vous pouvez vous exercer sur l'exemple de bulletin de vote pour vous préparer.



Le vote par courrier

Vous pouvez voter au **bureau de vote**.

Vous pouvez aussi **voter par courrier**.



Vous votez alors avec une lettre par la poste.

Vous devez demander à voter par courrier.

La demande est possible **à partir** de 12 semaines avant les élections et au plus tard :

- **25 jours avant les élections** si le bulletin de vote est envoyé à une adresse au Luxembourg ou
- **40 jours avant les élections** si le bulletin de vote est envoyé à une adresse à l'étranger.

Vous devez demander un formulaire **auprès de votre commune**.

Vous trouvez le formulaire aussi sur internet : **www.guichet.lu**.

Vous pouvez remplir le formulaire sur papier.

Vous envoyez le formulaire à la commune par la poste.

Ou vous pouvez remplir le formulaire directement en ligne sur **www.guichet.lu**.

Vous devez écrire une adresse sur le formulaire.

Si vous habitez à l'étranger vous devez ajouter une **copie** de votre carte d'identité à votre demande.

Vous recevez alors un **bulletin de vote par la poste**.

Dans l'enveloppe il y a :

- la **convocation**,
- les règles pour l'électeur,
- un exemple du **bulletin de vote**,
- le véritable bulletin de vote que vous renvoyez,
- 2 enveloppes vides.

Vous remplissez le véritable bulletin de vote.

Ensuite vous envoyez le véritable bulletin de vote par la poste à la commune.

Le bulletin de vote est envoyé par la commune au plus tard :

- **15 jours avant l'élection** à l'adresse que vous donnez au Luxembourg ou
- **30 jours avant l'élection à l'adresse** que vous donnez à l'étranger.

Quand devez-vous envoyer le vote par courrier ?

La lettre doit arriver au bureau de vote,

avant 14 heures, le jour de l'élection.

Autrement, votre vote **n'est pas** valable.

Le vote **ne** compte **pas**.

Vous devez donc envoyer la lettre quelques jours en avance.

Au plus tard le mardi ou mercredi avant le dimanche de l'élection.

Comment prendre sa décision

Voter signifie choisir, décider.

On **ne** peut **pas** voter pour tous les **candidats**.

Lors des élections, il faut faire des **choix**.

Informez-vous :

- Quels **partis** y a-t-il ?
- Qu'est-ce que les partis veulent changer ?
- Quelles sont les idées des différents partis ?
- Qui est candidat ?

Autrement dit : Pour qui pouvez-vous voter ?

Chaque parti écrit un **programme électoral**.

Dans le programme est écrit :

ce que le parti veut faire s'il gagne les élections européennes.

Un parti dit par exemple :

Si notre parti gagne, nous voulons créer plus d'emplois dans les pays de l'UE.

C'est ce qu'on appelle les promesses électorales.

Les partis donnent des informations sur leur programme électoral :

- Les partis mettent leur programme électoral dans votre **boîte aux lettres**.
- Les partis informent **sur leur site Internet** et sur les **médias sociaux** (Facebook, Instagram, ...).
- Les partis tiennent des **stands d'information**.
Vous pouvez poser des questions aux candidats.
- Les partis organisent des **réunions d'information**.
Tout le monde peut y participer.
Vous pouvez faire la connaissance des candidats.
- Les partis placent des **affiches** dans des lieux publics.

Vous trouvez des reportages sur les partis à la **télévision**, à la **radio** et sur **Internet**.

La télévision et la radio organisent des débats entre les candidats.



Sur Internet, il y a parfois de fausses informations.

Demandez-vous toujours :

« Ce que je lis, est-ce vrai ou faux ? »

et « D'où vient cette information ? »

Parfois, les promesses électorales sont difficiles à réaliser.

Certains partis promettent plus que ce qu'ils ne peuvent réaliser.

Demandez donc des précisions au parti.

Et comment il compte réaliser ses promesses.

Le bulletin de vote : comment voter

Sur le **bulletin de vote**, vous choisissez des **candidats** ou un parti.
Au Luxembourg, on élit 6 députés européens au **Parlement européen**.
Vous avez 6 voix.
Vous pouvez faire 6 croix.
Sur chaque liste, il y a 6 candidats.

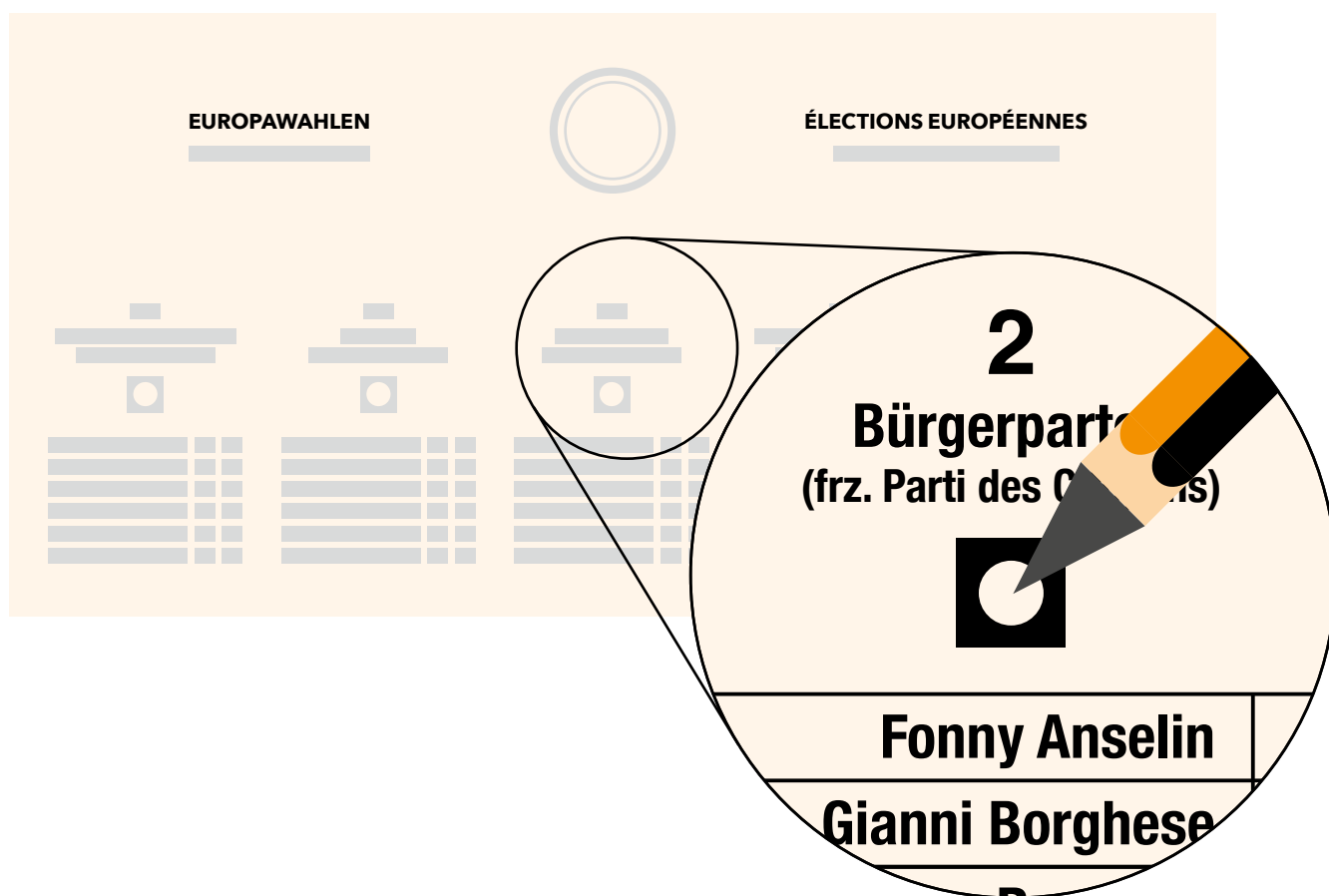
1^{re} possibilité :

Vous choisissez un parti.

Autrement dit : vous donnez toutes vos voix à un seul parti.
Vous noircissez le **cercle** au-dessus de la liste de votre choix.
Autrement dit : vous remplissez de noir le cercle
ou vous cochez le cercle en dessinant une croix dans le cercle : + ou x.
Chaque candidat de cette liste reçoit alors **1 voix**.
Attention: Vous **ne** pouvez **plus** faire de croix auprès des candidats.

Exemple :

L'**électeur** noircit ou coche 1 cercle qui se trouve au-dessus d'une liste.



2^e possibilité :

Vous choisissez des candidats.

Autrement dit : vous cochez les **candidats** qui représentent le mieux vos idées.

Vous cochez 1 ou 2 cases à côté des noms.

Vous cochez autant de cases que vous avez de voix.

Vous pouvez cocher des candidats **d'une seule liste**.

Ou vous pouvez cocher des candidats **de plusieurs listes**.



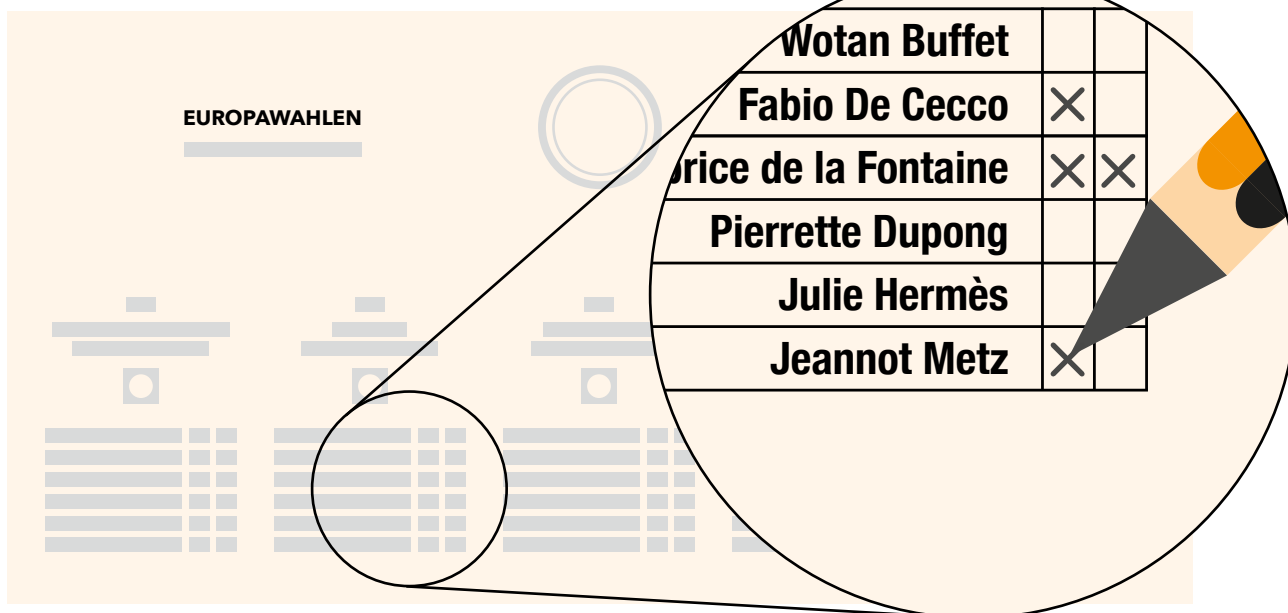
Vous ne pouvez faire **que 6 croix au total**.

Mais il est possible de faire moins de croix.

Vous **ne** pouvez **pas** faire plus de croix.

Exemple d'un bulletin de vote :

L'**électeur** peut cocher différents candidats.



Les règles pour un bulletin de vote valable :

- Vous pouvez faire autant de croix qu'il y a de députés européens à élire.
- Vous faites donc 6 croix.
Ou vous faites moins de croix.
- Vous faites vos croix seulement dans les cases ou dans le cercle.
- Vous **ne** devez **rien** rayer, **ne rien** écrire et **ne rien** dessiner sur le bulletin.
- Vous **ne** laissez **pas** de trace qui permet de vous reconnaître.
Par exemple : votre signature
- Vous **ne** mettez **pas** un autre papier ou un autre objet dans le bulletin.
- Vous remettez seulement le véritable bulletin de vote.

Autres règles :

- Vous pouvez aller voter seulement **une fois**.
- Vous **ne** pouvez **pas aller voter pour une autre personne**.
Sinon vous risquez une punition : par exemple une amende, une peine de prison.
- Vous recevez par la poste un **exemple du bulletin de vote**.
Vous pouvez vous exercer sur cet exemple pour vous préparer.
Vous pouvez emmener cette aide-mémoire dans la cabine de vote.
Mais vous **ne** devez **pas** mettre cet exemple dans l'urne électorale.
Vous devez remettre uniquement le bulletin de vote véritable.
C'est le bulletin de vote que vous recevez au **bureau de vote**.



Si vous vous trompez, demandez un **nouveau bulletin de vote** auprès du **responsable du bureau de vote**.
Le responsable détruit tout de suite l'ancien bulletin.

Accessibilité

Toute personne en situation de handicap peut demander à quelqu'un de l'accompagner dans la cabine de vote. C'est écrit par la loi.

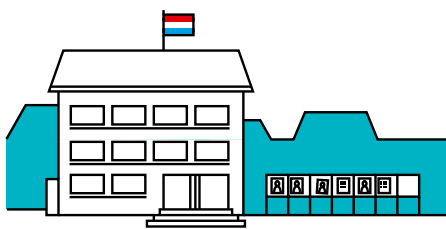


L'**électeur** choisit seul pour qui il veut voter.
L'accompagnateur doit garder le vote secret.

Une personne aveugle ou malvoyante peut utiliser un **gabarit de vote**.
Au Luxembourg on dit: „Wal-Schabloun”.
C'est un modèle à toucher qui aide la personne à voter.

Vous pouvez obtenir le gabarit de vote chez le CDV
(Centre pour le développement
des compétences relatives à la vue).
Le numéro de téléphone est: 00352 45 43 06 1.
L'adresse e-mail est: info@cc-cdv.lu

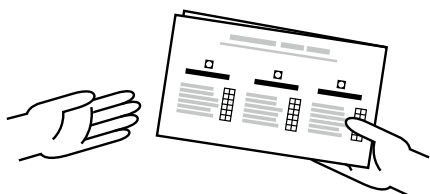
Le jour des élections



Vous allez au bureau de vote
entre 8:00 et 14:00 heures.



Vous montrez à l'entrée : votre carte d'identité
ou votre passeport.

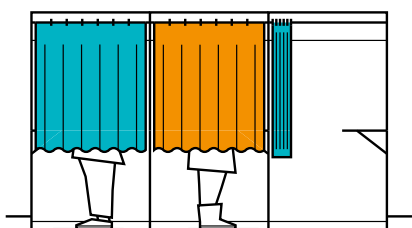


Vous recevez le bulletin de vote avec
le nom des candidats.

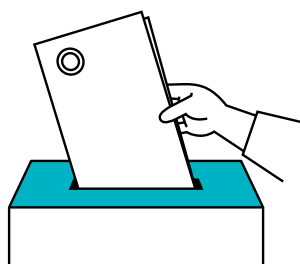
Le vote est secret.

C'est pourquoi vous allez dans la cabine
de vote (isoloir).

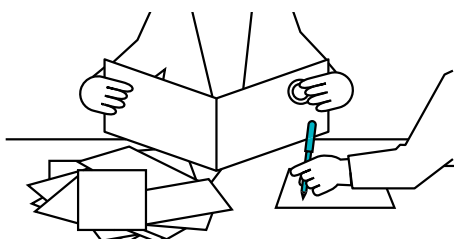
Vous ne devez montrer à personne
pour qui vous votez.



Vous trouvez un crayon dans la cabine.
Vous pouvez aussi utiliser votre propre crayon.
Vous cochez des candidats ou la liste.
Ne dessinez **rien** d'autre sur le bulletin
de vote.



Repliez le bulletin comme il l'était au début.
Le tampon doit être à l'extérieur.
Allez chez les responsables du bureau de vote.
Ils vous montrent une boîte.
C'est l'**urne électorale**.
Vous montrez le tampon sur le bulletin de vote.
Vous glissez le bulletin de vote dans l'urne.



Le bureau de vote ferme à 14:00 heures.
Les responsables du bureau de vote comptent
les voix sur les bulletins.

4. Après les élections

Les bureaux de vote ferment à 14:00 heures.

Les **responsables du bureau de vote** retirent les bulletins de l'**urne** et **comptent les voix**.

À la **télévision**, à la **radio** et sur **Internet**,

il y a des reportages sur les élections.

Les premiers résultats arrivent le soir même.

Le jour après les élections,

les résultats précis pour le Luxembourg sont publiés.

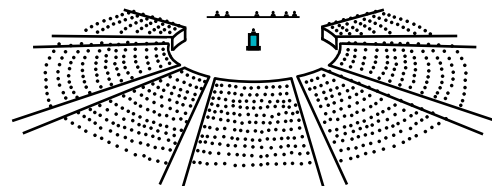
Les résultats paraissent dans les journaux, à la télévision et sur Internet.

Par exemple sur le site officiel **www.elections.public.lu**.

Qui est élu au Parlement européen ?

Le **Parlement européen** compte
6 **députés européens** du Luxembourg.

Le parti qui obtient le plus de voix aura
aussi le plus de députés européens.



Les partis des différents pays de l'UE
se regroupent les uns aux autres.

Autrement dit, un parti du Luxembourg travaille
avec des partis d'autres pays de l'UE.

Ce sont des partis qui ont des objectifs semblables.

Les différents partis forment ensuite des **partis européens**.

Au Parlement européen, ce regroupement s'appelle
un **groupe politique européen**.

Les députés européens représentent les habitants du Luxembourg
et toutes les personnes dans l'UE à la fois.

Ils sont **députés** jusqu'aux prochaines **élections européennes**,
dans 5 ans.

Jusque-là, tous les **citoyens** peuvent observer :

est-ce que les députés européens font vraiment ce qu'ils ont promis avant les élections ?

Si l'on **n'est pas** satisfait, on peut choisir un autre parti ou d'autres politiciens aux prochaines élections européennes.

Qui devient membre de la Commission européenne ?

Le président de la Commission :

Le Parlement choisit le président de la Commission. C'est normalement le **candidat** tête de liste du parti avec le plus de députés.

Il peut s'agir d'un homme ou d'une femme.



Le président de la Commission propose de **nouveaux commissaires**.

Il le fait avec les dirigeants des pays.

Les commissaires aident le président de la Commission.

Chaque commissaire est responsable d'un domaine de compétences.

Par exemple, il y a un commissaire pour le transport.

Il est responsable pour les camions et pour les chauffeurs de camion.

Les nouveaux commissaires doivent se présenter devant le **Parlement européen**.

Le Parlement européen doit être d'accord avec le choix des nouveaux commissaires.

Ensuite, la nouvelle Commission peut commencer à travailler.

Elle dit ce qui est important de faire pendant les années à venir.

Et elle dit ce qu'elle compte faire.

5. Dictionnaire

Nous écrivons seulement la
forme masculine: le candidat,
l'électeur, le citoyen, le député.
Il s'agit de toutes les personnes.

mot noir :

français

mot rose :

allemand

mot bleu :

luxembourgeois

Budget Budget Budget	Le budget est un projet ou un document. Le document explique combien d'argent l'UE peut dépenser et d'où vient l'argent.
Bulletin de vote Stimm-Zettel Stëmm-Ziedel	Bulletin où figurent les personnes ou les partis qui peuvent être élus.
Bureau de vote Wahl-Büro Wal-Büro	Le lieu de la commune où l'on va voter. C'est souvent une école, un gymnase ou un autre bâtiment.
Candidats Kandidaten Kandidaten	Personnes qui souhaitent être élues. Les candidats sont sur le bulletin de vote.
Citoyens Bürger Bierger	Habitants d'un village, d'une commune, d'un pays, de l'Europe. Si vous avez au moins 18 ans, vous pouvez ou devez aller voter.

Commissaire Kommissar Kommissär	Ministre de l'UE. Le commissaire propose de nouvelles lois de l'UE. Il veille à ce que tous les pays respectent les lois de l'UE. Il a pour chef le président de la Commission.
Commission européenne Europäische Kommission Europäesch Kommissioun	On l'appelle aussi la Commission. C'est le gouvernement de l'Union européenne (UE).
Conseil des ministres Minister-Rat Minister-Rot	On l'appelle aussi le Conseil de l'Union européenne. C'est au Conseil des ministres que se réunissent les ministres de tous les pays de l'UE. Ils votent les lois avec le Parlement européen.
Conseil européen Europäischer Rat Europäesche Rot	Il s'agit des chefs de gouvernement ou des chefs d'État des pays de l'UE. Ils définissent les thèmes et les objectifs communs du travail de l'UE.
Convocation Einberufung Convocatioun	Lettre qui vous demande d'aller voter. Vous recevez la lettre à la maison par la poste.
Députés européens Europa-Abgeordnete Europa-Deputéiert	Ce sont les personnes élues au Parlement européen. Les députés représentent les citoyens des pays de l'UE.

Démocratie Demokratie Demokratie	Le mot « démocratie » signifie : le peuple décide. Les citoyens votent des représentants : des politiciens qui prennent les décisions pour le pays. Ces représentants s'appellent les députés. • Les élections sont libres. Vous êtes libre de choisir le parti et les candidats pour lesquels vous votez. • Le vote est secret. Vous ne montrez à personne pour qui vous votez. • Chaque voix compte autant que les autres. Quel que soit l'âge de l'électeur, son origine ou combien d'argent il a. Mais la démocratie signifie aussi, par exemple, • Les juges doivent être indépendants. Cela signifie : personne n'a le droit de dire aux juges ce qu'ils doivent décider. • Les droits de l'homme doivent être respectés. Chaque personne doit respecter cela.
Élections européennes Europa - Wahlen Europa - Walen	Élections organisées pour voter le Parlement européen. Elles ont lieu tous les 5 ans. Elles sont organisées dans les 27 pays de l'Union européenne (UE).
Électeur Wähler Wieler	Habitant qui est inscrit sur les listes électorales. Ce sont les Luxembourgeois et les autres citoyens d'un pays de l'UE.
Europe Europa Europa	Le continent où nous habitons. Il compte 47 États. Seulement 27 États sont membres de l'Union européenne (UE).

Gouvernement Regierung Regierung	Le gouvernement dirige le pays. Le gouvernement est composé de ministres et de secrétaires d'État. Les ministres ont différents domaines de compétences.
Gabarit de vote Wahl-Schablone Wal-Schabloun	Modèle à toucher pour personnes aveugles et fortement malvoyantes. Vous pouvez le commander sur le site : www.idv.lu (Centre pour le développement des compétences relatives à la vue).
Ministre Minister Minister	Membre du gouvernement d'un pays. Le gouvernement dirige le pays.
Parlement européen Europa-Parlament Europäescht Parlament	C'est la représentation des citoyens en Europe. Il compte 720 députés européens de 27 pays. Les citoyens des 27 pays votent le Parlement européen lors des élections européennes.
Parti Partei Partei	Groupe de personnes qui ont des idées et des objectifs politiques proches. Pour les élections, ils se mettent ensemble sur une liste commune.
Parti européen Europäische Partei Europäesch Partei	Un parti européen est un regroupement de plusieurs partis. Tous les partis viennent de pays de l'UE. Ils ont des objectifs semblables.
Pays de l'UE EU-Land EU-Land	Pays qui est membre de l'Union européenne.

Responsables du bureau de vote Wahl-Helfer Member vum Wal-Büro	Les responsables du bureau de vote travaillent au bureau de vote le jour des élections. Ils sont nommés à ce poste. Leur travail est payé. Ils distribuent les bulletins de vote. Après les élections, ils comptent les voix sur les bulletins.
Urne électorale Wahl-Urne Wal-Urn	Vous déposez votre bulletin de vote dans l'urne électorale. L'urne électorale est une boîte.
Vote obligatoire Wahl-Pflicht Wal-Pflicht	Obligation de voter, c'est-à-dire de déposer un bulletin de vote.
Vote par courrier Brief-Wahl Bréif-Wal	Vous devez faire une demande pour le vote par courrier: à la commune ou sur: www.guichet.lu. Vous recevez alors votre bulletin par la poste. Vous votez, puis renvoyez le bulletin à la commune avec la poste.

Pour en savoir plus

Sites Internet :

- www.guichet.lu
- www.elections.public.lu
- www.zpb.lu
- www.klaro.lu
- <https://elections.europa.eu>

Vous trouvez ici plus d'informations
sur les élections européennes.

Ces informations sont en langage difficile.



Vous pouvez scanner ce code
QR avec la caméra de votre
téléphone portable.

Qui a fait ce livret ?

Auteurs :

Klaro, le Zentrum fir politesch Bildung et Dr. Jochen Zenthöfer.
Le texte en Langage facile à lire est vérifié
par les personnes de l'**atelier isie** de l'APEMH.

Éditeurs :

Klaro est le centre pour la communication facile
au Luxembourg.

Nous proposons des formations et des conseils.

Nous vérifions et écrivons des informations faciles à lire.

Contact : info@klaro.lu - www.klaro.lu



Le **Zentrum fir politesch Bildung** veut informer
tout le monde sur la politique et sur la démocratie.
Démocratie veut dire ici: le peuple décide.
Il veut faire participer beaucoup d'enfants et d'adultes
à la vie publique.

Le Zentrum fir politesch Bildung les aide à participer.

Contact : info@zpb.lu - www.zpb.lu

Fondation d'utilité publique RCSL G236



Ce livret a été publié avec l'aide du :

Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil

Bureau au Luxembourg du
Parlement européen



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil



Parlement européen
Bureau au Luxembourg

